

COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

PRESENTS : Mmes LOICHOT Evelyne, MUNNIER Angélique, MM. MAILLARD Christian, TORNARE Roland, BALDACCIO Robert, PATOIS Arnaud, MAILLARD Michel, ECK Rémi, EGLIN Pierre

EXCUSES : Mme PHEULPIN Stéphanie, M. DAVID Etienne

1- Convention pluriannuelle entre la commune et les FRANCAS

Dans sa séance du 21/12/2017 PMA avait décidé que le Relais des Assurances Maternelles (RAM) serait assuré directement par les communes. Il y a donc lieu, afin d'assurer l'animation des RAM, de renouveler et de signer une convention avec l'association des FRANCAS du Doubs.

⇒ Le conseil approuve à l'unanimité la décision de signer cette convention.

2- Groupement de commandes permanent avec PMA

Le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux communes d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. Pour cela, une convention constitutive doit être conclue entre PMA et les communes.

⇒ Le conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise le M. le Maire à la signer.

3- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

M. le Maire présente au conseil la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

⇒ Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de participer à ces deux fonds.

4- Fixation du nombre de délégués par commune à PMA pour 2026-2032

Le conseil approuve la nouvelle composition et la nouvelle répartition du Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard à 112 sièges répartis au lieu de 113.

5- Information sur les modalités de scrutins aux prochaines élections municipales 2026

M. le Maire informe le conseil sur l'évolution des modes de scrutin pour les prochaines élections municipales en 2026, en particulier sur les obligations légales de parités hommes / femmes.

6- Décision modificative sur Budget

Le conseil approuve la décision modificative sur Budget (transfert de compte à compte).

7- DIVERS

- Projets crépi-mairie et travaux-église (couvertines) : actualisations des devis et demandes de subvention en cours.
- Rénovation des deux Ponts « Sous-Couleu » : études faites, en attente de comptes-rendus.
- Bâches à incendie à Montaillevey et au Pré-du-Prince : en attente de l'acte notarié pour l'achat de la parcelle.
- Equipement école : le conseil approuve la décision d'acheter un vidéoprojecteur.
- Emplois vacances : 3 candidats sont retenus cet été à raison de 2 semaines chacun.
- Marché du soir : rappel : il aura lieu dans la commune le 11 juillet à partir de 17h avec la participation des musiciens d'EUROCUIVRES de 18h30 à 19h30.

SEANCE LEVEE A 21H30

**LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE A
TOUTES ET A TOUS DE BELLES VACANCES.**

RAPPEL HORAIRES NUISANCES SONORES :

Jours ouvrables : 8h30 – 12h et 14h – 19h30

Samedi : 9h – 12h et 15h – 19h30

Dimanche et jours fériés : 10h – 12h